

parfois à la lutte âpre et acharnée du vicaire apostolique Jean-Théodore Laurent contre le théologien Hermes, professeur à Bonn. A partir de 1787, nous pouvons dire que Feller est aussi le défenseur des prérogatives ancestrales de son pays, qu'il intervient directement dans la politique.

FELLER PATRIOTE ET DÉFENSEUR DES LIBERTÉS DES BELGES.

* Les édits de Joseph II du 1^{er} janvier 1787 avaient créé une complète réorganisation administrative des Pays-Bas autrichiens. A la suite de nombreuses réclamations, ces réformes furent rappelées le 30 mai suivant par le ministre plénipotentiaire Barbiano de Belgiojoso. Par une dépêche du 29 juin 1787, l'empereur manda à Vienne des représentants des Etats de provinces belgiques, les gouverneurs généraux Marie-Christine, le duc Albert de Saxe-Teschén et le ministre plénipotentiaire. Une autre dépêche du même jour conféra au général Murray le commandement des troupes et le gouvernement général par intérim. Le souverain lui ordonna aussi de concentrer toutes les troupes des Pays-Bas.¹⁾

Feller était plein de méfiance à l'égard de toutes ces mesures. Le 8 juillet, alors qu'il faisait un bref séjour aux environs de Spa pour raisons de santé, il écrivit qu'une ordonnance de ce jour, proscrivant tout ce qui pourrait retarder le retour au calme en interdisant tous les libelles contre l'empereur et le gouvernement des Pays-Bas, empêchait toute défense des droits de la nation. Il était très fâché contre les Etats et le Conseil de Brabant qui avaient consenti à cette mesure. En envoyant le 31 juillet au nonce de Cologne un exemplaire de son *Catéchisme philosophique*, destiné au pape, mais qu'il ne voulait pas lui expédier directement parce qu'il avait renoncé à toutes relations avec de grands et illustres personnages, il dit qu'une conjuration contre sa vie avait été découverte. Le 16 août, il écrivit que le peuple belge avait été joué depuis le départ des députés pour Vienne, tantôt par l'envoi d'une armée, tantôt par la concentration de troupes. Beaucoup de personnes lui avaient écrit de ce dernier fait comme d'un événement presque joyeux. Il convient de remarquer que le général Murray avait montré une attitude très modérée et qu'il préférait traiter avec les Belges à l'amiable, mais Feller n'avait aucune confiance en lui. « Il y a déjà quelque tems que j'ai formé le dessein d'aller finir mes jours à Rome, dans l'obscurité et la pauvreté de Labre.²⁾ La ruine de la patrie sera la fatale époque qui décidera l'exécution de ce projet. »

Il convient de remarquer que le terme de patrie revient désormais fréquemment sous la plume de Feller qui, en somme, avait été élevé dans les traditions cosmopolites de l'époque. Le 21 août, il adressa des reproches à un correspondant qui avait rédigé des Lettres au Roi de France dirigées contre les Etats des provinces belgiques ; cet écrit avait provoqué beaucoup

¹⁾ Voir le volume de Mademoiselle de Boom, p. 359.

²⁾ Benoît-Joseph Labre, né dans le diocèse de Boulogne en 1748, mourut à Rome en 1783 après une vie consacrée tout entière aux mortifications et à la prière. Il fut canonisé par Léon XIII.